

## Condition d accueil des enfants à I ecole -- covid

Par pap		
Bonjour,		

Le document du ministère de l'éducation précisant les modalités d'accueil des enfants à l'ecole (maternel et primaire) pour la seconde phase de confinement était en contradiction avec le décret qui l'encadrait.

En effet, si à juste titre le ministre de l'éducation à précisé à l'orale avec bon sens que si l'on n arrivait pas à respecter exactement le mètre de distanciation du décret on devait faire avec, le document n imposait plus aucune limite.

En conséquence de quoi, considérant que la largeur d un bureau double est de lors de 120 cm, pendant toute la durée des cours les binômes se retrouvaient à moins de 50 cm tête à tête, voire moins.

J aurais aimé savoir si ces pratiques d incoherence sont usuelles, normales, légales.

Je vous remercie